

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Direction Administrative des Services Techniques

REF : DAST2006040

Signataire : HL/LTD

OBJET : Avenant n° 2 au marché public passé avec l'entreprise Bouygues Bâtiment pour la construction de l'école maternelle Anne Sylvestre : Clause de promotion de l'emploi

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le marché sur appel d'offres restreint du 2 juin 2005, exécutoire le 7 juin 2005 relatif aux prestations citées en objet,

Vu le projet d'avenant n°2 à ce marché,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

Vu le budget communal,

A l'unanimité,

DELIBERE :

Article unique : Autorise monsieur le maire à signer un avenant n°2 au marché passé avec la société BOUYGUES bâtiment Ile de France pour les prestations citées en objet.

Cet avenant sanctionne l'intégration d'une clause de promotion de l'emploi :

- Soit pour une affectation d'un certain pourcentage d'heures travaillées aux publics prioritaires.
- Soit par la sous-traitance à une structure d'insertion.

Cet avenant oblige les maîtres d'ouvrages faisant l'objet d'une convention avec l'ANRU de s'engager à favoriser l'insertion professionnelle des publics résidant en zone urbaine sensible dans leur commande publique.

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué